

L'ÉCOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION
D'AGADIR ORGANISE
UNE CONFÉRENCE SUR LE THÈME :

L'ARBITRAGE COMMERCIAL EN DROIT MAROCAIN ET OHADA À L'ÈRE DE L'IA



Mr Youness BENDAHMANE
professeur en Droit Privé
à la FSJES Agadir



Mme. Bouchra Jdaini
Professeur de
l'enseignement
supérieur en Droit Privé à
l'ENCG Agadir



Dr Bruce Harsele ILEMBI
Enseignant - chercheur -
Université Privée de
Marrakech, Président
fondateur du Club OHADA
Marrakech

VENDREDI

12 DÉCEMBRE 2025

À 9H 30

SALLE DE CONFÉRENCE

Nous vous invitons à une conférence sur les modes alternatifs de règlement des différends et l'usage de l'IA en arbitrage commercial: comprendre les risques, saisir les opportunités, avec un focus sur les cadres marocain et OHADA.

Coordinatrice de l'événement :
MME. BOUCHRA JDAINI

CONTACT :
b.jdaini@uiz.ac.ma

PROGRAMME

- 9H30 Accueil des participants
- 9H45 Mot d'ouverture du Directeur de l'ENCG
- 9H50 Mot d'ouverture de la coordinatrice du Laboratoire de recherche MADILOG
- 9H55 Mot d'ouverture du coordinateur de l'équipe de recherche EDTIC

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

Modérateur : Monsieur Youness BENDAHMANE,
Professeur en droit privé à la FSJES Agadir

- 10H00 Intervention du **Professeur Bruce HARSELE ILEMBI**, Enseignant - chercheur - Université Privée de Marrakech, Président fondateur du Club OHADA Marrakech

Enjeux et défis liés à l'usage de l'IA dans le contexte de l'arbitrage commercial : Analyses en droits marocain et OHADA.

- 10H20 Intervention de **Mme Bouchra JDAINI**, Professeur de l'enseignement supérieur en droit privé à l'ENCG Agadir

Vers un arbitrage commercial intelligent : possibilités et contraintes selon La Loi 95-17

- 10H40 Débat
- 11H45 Clôture de la conférence



Salle de conférence

ARGUMENTAIRE

L'arbitrage commercial occupe aujourd'hui une place centrale dans le règlement des différends économiques tant au Maroc que dans l'espace OHADA. Les deux systèmes juridiques ont engagé, au cours de la dernière décennie, des réformes profondes pour moderniser leurs cadres normatifs et renforcer leur attractivité comme hubs régionaux de l'arbitrage international.

Au Maroc, la loi n°95-17 a marqué un tournant majeur en consacrant un régime autonome, aligné sur les standards internationaux. Dans l'espace OHADA, l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage (AUA) révisé en 2017 et la modernisation de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) participent d'un même mouvement d'ouverture et de sécurisation de la justice arbitrale.

Parallèlement, l'intelligence artificielle transforme profondément les modes de règlement des litiges : analyse automatisée des documents, aide à la rédaction des sentences, modélisation prédictive, blockchain et smart contrats. Ces outils ouvrent la voie à un arbitrage plus rapide, plus précis et potentiellement moins coûteux.

Cette évolution soulève toutefois d'importants défis : respect des principes d'indépendance et d'impartialité de l'arbitre, protection des données, transparence des algorithmes, souveraineté numérique, responsabilité en cas d'erreur, et compatibilité avec les cadres normatifs marocain et OHADA, encore fondés sur une approche personnaliste de la fonction arbitrale.

La conférence vise ainsi à analyser :

- Les avancées législatives des deux systèmes en matière de digitalisation .
- Les opportunités offertes par l'IA pour améliorer la qualité et la rapidité de l'arbitrage .
- Les risques juridiques et éthiques liés à l'usage de technologies intelligentes
- Les perspectives d'harmonisation et de coopération régionale pour promouvoir un arbitrage africain moderne et crédible.

L'objectif est de proposer une lecture croisée et prospective de l'arbitrage marocain et OHADA face aux mutations technologiques, afin de déterminer les conditions d'un arbitrage réellement sécurisé, attractif et compétitif à l'ère de l'intelligence artificielle.